

FORCE OUVRIERE

Personnel Territorial Ville de Rennes Rennes Métropole & CCAS



CASDEC: 165 000€ pour les adhérents!

Après 45 ans de bons et loyaux services (1979-2024), nos collectivités ont décidé de se débarrasser du CASDEC. Pour rappel, le CASDEC est destiné à "proposer à ses adhérents actifs et retraités des prestations visant à améliorer leur quotidien". Mission que le CASDEC a parfaitement rempli ces 45 dernières années malgré des baisses régulières de budget alloué et le refus de créer de nouvelles aides sans en supprimer d'autres...



Pour revenir au présent, le prochain CA du CASDEC aura lieu le 31 mai 2024. Le vote de la dissolution du CASDEC approche à grand pas. Les élus vont devoir décider de l'utilisation du budget restant qui s'élève à environ **165 000€**, avant la dissolution du CASDEC.

Sud => malhonnête!

Aucun vote au Conseil d'Administration du CASDEC n'ayant pour le moment eu lieu concernant l'utilisation de cette somme, il est **totalement malhonnête** de la part du syndicat **SUD** d'indiquer dans un tract que les autres syndicats ont décidé de verser ces 165 000€ aux associations.

Proposition de FO

Le syndicat **FO** souhaite que cette somme revienne aux adhérents et le fait savoir haut et fort ! Les statuts du CASDEC indiquent que toute aide doit être liée à un évènement, nous proposons

"Prime exceptionnelle Fête de la musique"

165 000 € disponible pour les adhérents!

donc la création d'une "Prime exceptionnelle spéciale JO" ou "Prime exceptionnelle Fête de la Musique" à destination des adhérents (avant la dissolution).

La gestion de cette prime (par exemple en chèque Cadhoc) pourrait être confiée à l'ensemble des OS. Si les autres OS ne souhaitent pas s'investir dans cette gestion, le syndicat FO est en capacité de fournir les moyens humains qui permettront la distribution de chèques Cadhoc.

Local FO – 8, place de Torigné – 35200 RENNES – (Métro : Station Triangle)

Permanence tous les jours de 8h à 17h – Tel : 02 23 62 24 64 – Mail : fo@rennesmetropole.fr